



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/267
6 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 120 de l'ordre du jour provisoire*

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du Statut du Corps commun d'inspection, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le programme de travail du Corps commun pour 1997-1998 et son programme de travail préliminaire pour 1998-1999.

* A/51/150 et Corr.1.

ANNEXE

Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1997-1998
et programme de travail préliminaire pour 1998-1999

I. INTRODUCTION

1. Les programmes de travail ci-après ont été établis conformément au paragraphe 1 de l'article 9 du Statut du Corps commun d'inspection (CCI), figurant dans l'annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976, et tiennent compte des directives énoncées par l'Assemblée dans ses résolutions successives sur le fonctionnement du Corps commun, en particulier la résolution 50/233 du 7 juin 1996. La section II contient le programme de travail du CCI pour 1997-1998 et la section III un programme de travail préliminaire pour 1998-1999 qui donne la liste des questions que le Corps commun pourrait envisager de traiter une fois achevés les rapports en cours d'élaboration. Comme de coutume, le programme de travail pourra faire l'objet de modifications dans le courant de l'année; de nouveaux rapports pourront être ajoutés et les rapports envisagés pourront être modifiés, différés ou annulés, en fonction des circonstances. Les titres pourront être changés de façon à tenir compte de la nouvelle orientation des rapports. Le Corps commun souhaiterait vivement que les États Membres, les organes délibérants, les autres organes de contrôle externe et interne et les secrétariats des organisations participantes lui communiquent leurs observations concernant le programme de travail pour 1997-1998 ou le programme de travail préliminaire pour 1998-1999.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1997-1998

A. Rapports sur les questions relatives à la gestion,
à la budgétisation et à l'administration

1. Examen de la gestion et de l'administration
au Bureau international du Travail

2. Le rapport sur cette question sera le premier d'une série qui fera suite au récent rapport du CCI intitulé "Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies" (A/50/503 et Add.1). Cette série commencera par un examen des principales réformes et initiatives que l'OIT a entreprises récemment en matière de gestion et qui sont indiquées dans la section II du rapport susmentionné. Le CCI examinera à cette occasion l'applicabilité des recommandations figurant dans la section I du rapport. Il procédera à des examens de suivi identiques pour d'autres organisations participantes dans les années à venir.

2. Analyse comparée des méthodes et des coûts relatifs à la
production et la distribution des documents au sein des
organismes du système des Nations Unies

3. Le rapport sur cette question examinera les méthodes utilisées dans l'ensemble du système des Nations Unies aux fins de la production et de la distribution des documents, ainsi que le coût de ces opérations, et fera une étude approfondie des diverses méthodes utilisées. L'objectif sera d'élaborer

/...

des recommandations visant à accélérer la production et la distribution des documents, à rendre les informations qui y figurent plus accessibles aux États Membres et à réduire le coût de ces opérations. Lors de l'élaboration du rapport, on s'attachera tout particulièrement à déterminer dans quelle mesure les organisations tirent parti des technologies modernes, notamment des systèmes de traitement électronique, et à examiner les efforts qu'elles déploient pour réduire le volume de la documentation imprimée. Ce rapport se fondera sur deux suggestions connexes, faites l'une par le Bureau des services de contrôle interne et l'autre par la Division de l'informatique du Secrétariat.

3. Services communs et services mixtes de Vienne

4. Le rapport sur cette question, dont l'idée vient du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sera le quatrième rapport que le Corps commun consacrerait aux services communs. Le premier rapport examinait les locaux et services communs hors Siège des organismes du système des Nations Unies (A/49/629), le deuxième traitait des services communs des organismes ayant leur siège à New York (A/51/686) et le troisième, qui porte sur les services communs des organismes ayant leur siège à Genève, est presque terminé et doit être inclus dans le programme de travail du Corps commun pour 1996-1997. Tous les rapports de la série ont le même objectif, à savoir contribuer à la création d'un cadre interorganisations plus rationnel, couvrant la mise en place, le fonctionnement et la gestion des services communs, ce afin de réduire les frais généraux dans les principaux lieux d'affectation, d'instaurer une collaboration plus poussée entre eux et d'améliorer le rapport coût-utilité.

4. Recours aux experts et aux consultants dans le système des Nations Unies

5. Le rapport sur cette question examinera l'application des politiques, directives, règles, pratiques et procédures régissant actuellement le recours aux experts et aux consultants dans un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Il s'agira en particulier de déterminer si a) les principes régissant actuellement le recours aux experts et aux consultants au sein du système des Nations Unies sont encore valables et adaptés compte tenu des réformes en cours, des restrictions budgétaires et des compressions d'effectifs; et b) si les procédures actuelles de recrutement des experts et consultants des Nations Unies sont rationnelles et efficaces; et d'examiner c) les méthodes et procédures permettant d'identifier les tâches dont ne peuvent s'acquitter les fonctionnaires et qui nécessitent le recours à des experts et consultants extérieurs; d) les qualifications des experts et consultants; et e) les principes de répartition géographique applicables au recrutement de ces derniers. L'objectif est d'identifier les problèmes en la matière et de recommander des solutions à leur apporter. Ce rapport sera le sixième que le Corps commun consacrerait à la question des experts et consultants; le plus récent a été publié en 1982.

5. Rôle et impact du Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets du point de vue des activités opérationnelles

6. Le principal objectif du rapport sur cette question est d'examiner le rôle et l'impact du Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets du point de vue des activités opérationnelles dans le contexte de la réforme en cours du système des Nations Unies. Le Bureau a été créé par l'Assemblée générale en 1995 et travaille en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies. Il succède à la Division de l'exécution des projets créée au sein du PNUD en 1973, devenue Bureau de l'exécution des projets en 1975 puis, en 1988, Bureau des services d'appui aux projets. Le CCI a effectué une évaluation du Bureau des services d'appui aux projets en 1983 (A/39/80).

6. Examen du mécanisme du Comité administratif de coordination

7. Axé sur le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires, le rapport prévu est le premier que le Corps commun consacre à cette question. Il examinera essentiellement la structure, les fonctions et le rapport coût-efficacité du Comité. Il vise, dans toute la mesure possible, à promouvoir la collaboration, une perspective commune et une certaine normalisation au sein du système des Nations Unies. Dans ce rapport, le Corps commun espère pouvoir recommander des mesures permettant au Comité d'être mieux à même de donner une orientation stratégique à l'ensemble du système en traitant des grandes questions identifiées par les organes intergouvernementaux centraux. Le rapport cherche à répondre au souci manifesté de plus en plus souvent par les États Membres de voir renforcées la concertation et l'efficacité au sein du système des Nations Unies.

7. Examen de l'Université des Nations Unies

8. Considérant les débats que le Conseil économique et social a consacrés à l'Université des Nations Unies (UNU) en juillet 1997 et tenant compte aussi du fait que l'UNU, qui existe depuis plus de 20 ans, n'a jamais fait l'objet d'une évaluation externe en bonne et due forme, le CCI est prêt à entreprendre un examen détaillé de l'Université. Cet examen portera sur le fonctionnement de l'UNU et sur les problèmes auxquels elle doit faire face; il sera tout particulièrement axé sur sa gestion, sa structure et la façon dont les décisions y sont prises au plus haut niveau et il cherchera à déterminer si ses activités répondent aux besoins nouveaux du système des Nations Unies dans son ensemble.

8. Politiques et pratiques concernant le recours aux cabinets d'organisation privés dans les organismes des Nations Unies

9. Le Corps commun prévoit que le rapport sur cette question permettra d'identifier, à l'échelle du système, les raisons pour lesquelles il est fait appel aux services de cabinets d'organisation privés pour renforcer les contrôles administratifs. Les dépenses occasionnées par cette pratiques y seront examinées, et le CCI tirera des conclusions et fera des recommandations quant aux normes, directives et procédures auxquelles les organismes du système devront se conformer lorsqu'ils voudront engager les services de cabinets d'organisation privés. Le rapport insistera comme il se doit sur la nécessité

de recourir aux services de contrôle interne et externe, qui sont les mieux placés pour apporter un concours technique en matière de gestion.

B. Rapports sur les activités opérationnelles de développement

1. Appui apporté par le système des Nations Unies à la science et à la technique en Amérique latine et dans les Caraïbes

10. Depuis l'adoption en 1979 du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, cette question est devenue un élément essentiel des directives données par les organes délibérants ainsi que des programmes de fond et des programmes opérationnels des organismes des Nations Unies. Conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination, le rapport évaluera, en se fondant sur des projets déterminés, la contribution effective du système des Nations Unies au renforcement des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique. Il s'agira là du troisième rapport du CCI sur la question. Les deux précédents concernaient l'Afrique (A/50/125-E/1995/19) et l'Asie et le Pacifique (A/50/721). L'idée de cette évaluation a été suggérée à l'origine par le PNUD.

2. Utilisation des systèmes et technologies informatiques à l'appui de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

11. Le rapport prévu traite de deux questions qui sont actuellement prioritaires au sein du système des Nations Unies : le développement en Afrique, qui est l'objectif des nouvelles directives stratégiques adoptées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, et l'utilisation des technologies et des systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies, conformément à l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information adoptée par la CEA à sa conférence des ministres en mai 1996. Ce rapport, qui figure au programme de travail du CCI pour 1997-1998 et qui a été inclus sur une initiative interne, donnera une suite pratique au rapport sur l'utilisation des technologies et des systèmes informatiques dans les organismes de Nations Unies qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Son principal objectif est de déterminer comment les organismes des Nations Unies pourraient mieux utiliser le potentiel des systèmes et des technologies informatiques pour promouvoir le développement en Afrique.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE POUR 1998-1999

12. On trouvera ci-après des indications concernant les questions dont les inspecteurs ont estimé qu'elles pourraient faire l'objet de rapports au cours de la période 1998-1999. La plupart de ces questions ont été incluses dans le programme de travail, à l'initiative des secrétariats des organisations participantes, tandis que d'autres l'ont été comme suite à des suggestions internes. La liste est provisoire et n'implique pas que le CCI est tenu de traiter toutes ces questions.

13. Questions relatives à la gestion, à la budgétisation et à l'administration

/...

1. Pratiques et procédures concernant la passation des marchés et l'adjudication des contrats.
2. Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation mondiale de la santé.
3. Efficacité du système de notation de l'ONU.
4. Méthodes de planification, de programmation, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation au sein du système des Nations Unies.
5. Stratégie commerciale applicable aux activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies.
6. Politique des organismes du système en matière d'archivage.
7. Évaluation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
8. Pratiques et procédures concernant les nominations à des postes de haut niveau.
9. Examen des systèmes de gestion administrative et financière de la Cour internationale de Justice.
